

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 4 octobre 2021, à 19 h 30, sous la présidence de M. Robert Myles. Cette séance fut tenue par vidéoconférence et rendue disponible sur la chaîne YouTube de la Ville de Longueuil.

Présences :

Peter Doonan
Robert Myles
Wade Wilson

Autre présence :

Carole Leroux, chef de service, greffe et assistante-greffière

1. OUVERTURE

GP-211004-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

GP-211004-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Wade Wilson, appuyé par M. Peter Doonan, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis, avec l'ajout du point 2.2 - Demande au comité exécutif concernant Place Greenfield Park.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-211004-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle la secrétaire de l'arrondissement lit les questions des citoyens reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

GP-211004-1.4

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT DE GREENFIELD PARK TENUE LE
13 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Greenfield Park tenue le 13 septembre 2021 à 19 h 30, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

GP-211004-2.1

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 19 AOÛT 2021 (SD-2021-2787)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 août 2021.

GP-211004-2.2

DEMANDE AU COMITÉ EXÉCUTIF CONCERNANT PLACE GREENFIELD PARK

CONSIDÉRANT QUE l'an dernier a été mené des discussions avec le gestionnaire et le propriétaire du Centre d'achat Place Greenfield Park, situé au 3514, boulevard Taschereau, concernant les nuisances dues au bruit causé par la circulation et le stationnement des camions de livraison ;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite aux discussions menées avec le gestionnaire et le propriétaire du Centre d'achat Place Greenfield Park, des affiches ont été installées indiquant que le stationnement de nuit, le bruit de livraison, le chargement et déchargement de camions sont interdits entre 23 h et 7 h le lendemain matin ;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'installation des affiches interdisant le stationnement de nuit, le bruit de livraison, le chargement et déchargement de camions entre de 23 h et 7 h le lendemain matin, le problème de nuisance causé par le bruit persiste : des camions de livraison laissant rouler leur moteur de manière continue à l'arrière du centre d'achat toute la nuit, à proximité directe de la cour arrière de résidences de la rue de Verchère ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont signalé le problème au 911, mais qu'aucun constat d'infraction ne semble avoir été donné par les policiers, augmentant du coup la frustration des résidents ;

Il est proposé de demander au comité exécutif qu'il interdise le stationnement de nuit, le bruit de livraison, le chargement et déchargement de camions de livraison entre 21 h et 7 h du matin, la semaine et la fin de semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

GP-211004-4.1

OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE SUCC. 94, GREENFIELD PARK POUR LA POURSUITE DU PROGRAMME POPOTE ROULANTE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2021 (SD-2021-2811)

Il est proposé d'octroyer une subvention de 500 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à la Légion royale canadienne succ. 94, Greenfield Park pour la poursuite du programme Popote roulante tout au long de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-211004-4.2

OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA LÉGION ROYALE CANADIENNE SUCC. 94, GREENFIELD PARK, DANS LE CADRE DE LA CÉRÉMONIE DU JOUR DU SOUVENIR (SD-2021-2826)

Il est proposé d'octroyer une subvention de 100 \$ comprenant les taxes, le cas échéant, à la Légion royale canadienne succ. 94, Greenfield Park pour l'achat d'une couronne de fleurs dans le cadre de la cérémonie du Jour du Souvenir qui se tiendra le 7 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÉGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

GP-211004-8.1

ADOPTION DU RÈGLEMENT GP-2021-144 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2008-23 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement GP-2021-144 modifiant le Règlement GP-2008-23 sur les dérogations mineures*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-211004-8.2

ADOPTION DU RÈGLEMENT GP-2021-145 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GP-2008-13 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE EN MATIÈRE D'URBANISME (SD-2021-2901)

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

Il est proposé d'adopter le *Règlement GP-2021-145 modifiant le Règlement GP-2008-13 établissant la tarification applicable en matière d'urbanisme.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

GP-211004-10.1

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'UN ARBRE À GRAND DÉPLOIEMENT EN MARGE AVANT ET À L'EMPIÈTEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DE 4,64 MÈTRES DEVANT LA FAÇADE PRINCIPALE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 290, RUE MURRAY (SD-2021-2786)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation d'un arbre à grand déploiement en marge avant et à l'empiètement de l'aire de stationnement de 4,64 mètres devant la façade principale du bâtiment situé au 290, rue Murray, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 7 septembre 2021;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable d'un montant de 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-211004-10.2

APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION DE DEUX ARBRES À GRAND DÉPLOIEMENT DONT MINIMALEMENT 1 EN MARGE AVANT ET À L'EMPIÈTEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT DE 5,08 MÈTRES DEVANT LA FAÇADE PRINCIPALE DU BÂTIMENT SITUÉ AU 1079, RUE DE PARKLANE (SD-2021-2785)

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de deux arbres à grand déploiement dont minimalement 1 en marge avant et à l'empiètement de l'aire de stationnement de 5,08 mètres devant la façade principale du bâtiment situé au 1079, rue de Parklane, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 7 septembre 2021;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable au montant de 750 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-211004-10.3**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION D'ARBRES ET D'ARBUSTES, À L'AJOUT D'UN CONTENEUR À DÉCHETS ET À LA RÉFECTION DES FAÇADES EXTÉRIEURES DU BÂTIMENT SITUÉ AU 4909, BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2021-2623)**

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation d'arbres et d'arbustes, à l'ajout d'un conteneur à déchets et à la réfection des façades extérieures du bâtiment situé au 4909, boulevard Taschereau, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 19 août 2021 et conditionnellement à l'octroi de la dérogation mineure;

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable ou un chèque certifié représentant 20 % des coûts reliés à l'aménagement paysager, à la conservation et la plantation des arbres et à l'aménagement d'une aire de stationnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-211004-10.4**OCTROI D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 728 POUR LE BÂTIMENT SITUÉ AU 4909, BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2021-2622)**

Il est proposé d'accorder une dérogation mineure au *Règlement de zonage 728* pour permettre au 4909, boulevard Taschereau, des enclos à déchets comportant des clôtures d'une hauteur maximale de 2,80 mètres au lieu de 1,85 mètre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GP-211004-10.5**APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIF À LA PLANTATION DE 15 ARBRES À GRAND DÉPLOIEMENT ET À L'AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT SITUÉE AUX 3280-3320, BOULEVARD TASCHEREAU (SD-2021-2783)**

Il est proposé :

1° d'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale relatif à la plantation de 15 arbres à grand déploiement et à l'agrandissement de l'aire de stationnement située aux 3280-3320, boulevard Taschereau, selon le rapport et les plans présentés au comité consultatif d'urbanisme le 7 septembre 2021

2° d'exiger, comme condition préalable à la délivrance du permis de construction, le dépôt d'une lettre de garantie monétaire irrévocable d'un montant de 14 098 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

GP-211004-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil de l'arrondissement interviennent à tour de rôle.

GP-211004-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 20 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La chef de service, greffe et
assistante-greffière,

Sylvain Joly

Carole Leroux